

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Fonds départemental pour la mise en oeuvre du plan air-énergie-climat territorial -
Année 2020 - 2ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget au titre de l'exercice 2020 pour le dispositif d'aide aux communes "Fonds départemental pour la mise en oeuvre du plan air-énergie-climat territorial" s'élève à 6 600 000 €

Une répartition a été approuvée lors de la Commission permanente du 25 septembre 2020, pour un montant global de subventions de 2 322 359 €

Le Conseil départemental a été saisi, au titre de ce dispositif, de différentes demandes de subventions départementales formulées par des communes, des groupements de communes et un établissement public pour l'année 2020, présentées en annexe 1.

Ces projets concernent des acquisitions de véhicules à motorisation électrique et à propulsion solaire, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, un diagnostic thermique, un audit énergétique, des travaux d'amélioration énergétique de bâtiments publics, ainsi que des travaux de modernisation de l'éclairage public.

Le montant total des subventions départementales sollicitées s'élève à 972 872 € sur une dépense subventionnable de 1 477 462 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

